

3a

# **RAPPORT GENERAL**

**DU PREMIER ATELIER NATIONAL DE LANCEMENT DU PROCESSUS  
DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES  
EXTRACTIVES (ITIE)  
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

---

**Avril 2008**

L'an 2008, du 1<sup>er</sup> au 03 avril, s'est tenu dans la salle de réunion de l'Assemblée Nationale, le premier Atelier National de lancement du Processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du Général d'Armée François BOZIZE, Président de la République, Chef de l'Etat.

### Journée du 1<sup>er</sup> avril 2008

A l'occasion de l'ouverture des travaux de l'atelier, deux allocutions ont été prononcées : la première par le Lt. Col. **Sylvain NDOUTINGAI**, Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, la seconde par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Dans son allocution, le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a présenté l'intérêt, les objectifs de cet Atelier et les attentes du Gouvernement. Pour le Ministre d'Etat, la gestion des richesses minières et les recettes générées par celles-ci auraient pu contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. Malheureusement, depuis l'indépendance, la contribution de ces ressources au développement économique de notre pays est restée très faible en raison, non seulement de l'importance de la fraude et de la contrebande, mais aussi et surtout de la gestion opaque de ces ressources. Mais depuis le 15 mars 2003, le Gouvernement, sous la très haute impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, a entrepris un certain nombre d'actions visant à améliorer la gestion des ressources minières dont l'adhésion de la RCA à l'ITIE, depuis le 30 août 2007 a-t-il rappelé.

L'ITIE, a-t-il poursuivi, reste et demeure une initiative qui peut assurer la transparence aux moyens des contrôles comptables des flux financiers liés à l'exploitation des ressources minières et pétrolières et donc, le développement d'un pays. C'est donc un mécanisme qui vise à encourager la publication, par les Etats de leurs recettes perçues au titre de l'exploitation des ressources naturelles, et par les entreprises, des paiements effectués aux Etats.

Le Ministre d'Etat a ajouté que l'ITIE vise à rendre les gouvernements concernés responsables de l'utilisation faite de ces ressources. Cependant, a-t-il poursuivi, la transparence prônée par l'ITIE doit être symétrique et ne saurait être de la seule responsabilité de l'Etat et que les opérateurs miniers sont aussi tenus de se conformer au principe de ce processus, c'est-à-dire la transparence que nous souhaitons renforcer par la création de la police minière.

Le Président de la République, Chef de l'Etat a, dans son discours, rappelé que depuis le 15 mars 2003, la République Centrafricaine a entamé un processus visant à bâtir un Etat de droit, à asseoir une véritable démocratie pluraliste et à jeter les bases d'une bonne gestion économique et transparente pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à répondre aux aspirations légitimes de ses citoyens.

C'est pourquoi, conscient de l'enjeu que représente l'assainissement de tous les secteurs économiques nationaux, longtemps sous le joug d'une gabegie et d'un affairisme insolents, le Gouvernement a fait un diagnostic complet de ces secteurs en vue de la recherche des solutions y appropriées. Le secteur minier a répondu à cet appel en organisant les Etats Généraux du secteur minier qui ont courageusement conduit aux réformes très significatives.

Il a fait savoir que l'assainissement de ce secteur constituera un pôle de développement. Le Gouvernement centrafricain, considérant le rôle majeur que joueront les industries minières, a adhéré, en date du 30 août 2007, au processus de l'ITIE dont l'application permettra la transparence dans l'utilisation des revenus tirés des industries minières et pétrolières.

S'adressant aux participants, le Président de la République, Chef de l'Etat a souligné que l'ouverture d'esprit et la profondeur des débats et des propositions au-delà des passions permettront à cet Atelier de sortir un produit de type nouveau, crédible aux yeux de la communauté nationale et internationale. L'Etat s'est engagé dans ce processus et doit être suivi par toutes les composantes de la population avec l'appui de la communauté internationale en vue de la meilleure gestion des revenus des ressources naturelles, d'où obligation de résultats a-t-il indiqué.

Il a souhaité qu'à l'issue de ce premier Atelier de lancement du Processus de l'ITIE, puissent sortir non seulement des recommandations dénuées de toutes passions, mais aussi des actes efficaces qui permettront d'apporter une part aussi capitale à cette œuvre éminemment patriotique de bonne gouvernance des recettes minières.

A la fin de l'allocution du Président de la République, Chef de l'Etat la séance fut suspendue pour le retrait des Officiels. Après le retrait des Officiels, le Président du Comité Ad Hoc a invité les participants à rejoindre la salle de travail pour une pause café. Il a été procédé à l'enregistrement et à la distribution des documents aux participants. Les travaux ont ensuite repris par la présentation des Membres du Comité Ad Hoc chargé de la mise en œuvre du Processus de l'ITIE, la lecture détaillée du programme de travail sur les trois jours et la mise en place du Bureau de l'atelier qui se compose de :

- Président : **Robert MOÏDOKANA**, Magistrat, Directeur Adjoint de l'Agence Nationale d'Investigations Financières ;
- Vice Président : **Céline NGBIEBIVO**, Représentante des Femmes de Bouar ;
- Rapporteur Général : **Michel BINDO**, Docteur Ingénieur ;
- Rapporteur Général Adjoint : **Bernard MOKOM**, Sous-Préfet de Gamboula.

Après l'installation du Bureau de l'atelier, l'agenda de travail a été présenté. Puis le Président a suspendu la séance pour une pause déjeuner.

A la reprise des travaux à 14 h 00, le Président a donné la parole au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour sa première présentation portant sur l'origine, les principes et les bénéfices attendus de l'ITIE. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Le contenu.
- Les constats.
- Les facteurs affectant les pays riches en ressources minérales.
- L'historique de l'ITIE.
- Les principes fondamentaux.
- Les objectifs de l'ITIE.
- Les résultats attendus.
- Les bénéfices attendus.
- Les pays participants (à titre indicatif).

Au cours de cet exposé, le consultant a fait savoir que l'ITIE n'est pas la première structure de ce genre mais la première à s'intéresser aux revenus. L'ITIE étant basée sur le dialogue, Monsieur Jérôme DENDURA a indiqué que pour qu'il y ait un meilleur dialogue, il faut un meilleur partage des informations par tous les acteurs du processus. S'agissant des pays participants à l'ITIE, le Consultant a relevé que sur les 22 pays participants, 8 seulement publient leurs rapports.

A la fin de cette première présentation, le Président a ouvert les débats dans une séance de questions-réponses. La plupart des interventions des participants s'articulent autour des points suivants :

- Quels sont les critères d'évaluation qui ont permis au Consultant de dire que l'année 1977 en RCA est la meilleure année au plan socio-économique entre 1975 et 2005 ?
- Sur les 22 pays, on ne voit pas la RCA, pourquoi ?
- Les pays qui ont adhéré jusqu'ici à l'ITIE appliquent-ils réellement le processus ?
- Les pays africains profitent-ils réellement de leurs ressources minières notamment le cas de la RCA avec Uramin ?
- La plupart des pays participants à l'ITIE sont africains et on ne voit pas bien les pays européens dans cette initiative.
- Si l'adhésion de la RCA est validée, quel sera le gain pour les populations des communes centrafricaines alors que les paiements continuent à aller à Bangui et la pauvreté grandit dans ces communes ?
- Quelle est la relation entre l'ITIE et le Processus de Kimberley ?
- Quelle est la relation entre l'ITIE et l'OPEP ?

A toutes ces préoccupations, le Consultant, appuyé par des contributions venant des Membres du Comité Ad Hoc et des autres participants, a apporté des éclaircissements dont l'essentiel est ici résumé :

- Ce sont les ratios PIB par habitant qui ont permis de dire que 1977 est la meilleure année entre 1975 et 2005 car le PIB/hab. est le plus élevé en 1977.
- Les 22 pays sont en phase d'adoption et publient régulièrement mais ne sont pas encore validés.
- L'ITIE parle des revenus mais de la manière dont ils sont utilisés. Les meilleures informations permettent au pays de connaître ses revenus.
- L'ITIE est un processus national, c'est au Gouvernement de mettre en place le suivi.
- L'ITIE concerne tous les pays du monde, on a la liberté dans le choix de l'anachronisme.
- Certaines questions soulevées sont éminemment politiques qu'il faudrait déconnecter deux éléments : la demande de diamants taillés qui dépassant l'uranium qui l'est beaucoup plus dans les pays émergents (Indes, Pakistan,...) et comment gérer les relations entre les demandeurs et les offreurs. Ces relations sont souvent biaisées car le demandeur dispose de plus d'informations que l'offreur. L'ITIE voudrait que l'offreur dispose des mêmes informations que le demandeur.
- Les premiers bénéficiaires devraient être les zones d'exploitation seulement la décentralisation n'est pas appliquée. En général, une partie de cette richesse revient aux zones d'exploitation de deux manières :
  - 1 – L'Etat perçoit et rétrocède, c'est le cas de la RCA.
  - 2 – Autoriser les paiements directs aux régions ou communes.
 Toutefois, il y a ce qu'on appelle les centimes-communes qui sont de 18 % des patentes payées et sont rétrocédés aux communes et les budgets des communes sont supportés par l'Etat. Le cas des autres taxes reste à prévoir.

- Le Processus de Kimberley traite de la traçabilité des diamants. Cependant, l'ITIE englobe le Processus de Kimberley car elle touche tous les minerais et est liée à la gestion des finances de l'État.
- Il n'y a aucun rapport entre l'ITIE et l'OPEP.

La parole a été donnée au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour sa deuxième présentation portant sur la structure et la gouvernance de l'ITIE. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Le Président et le Conseil.
- Le rôle du Président.
- Le rôle du Conseil.
- Le fonds fiduciaire.

Au cours de cet exposé, le Consultant a présenté l'organisation et le fonctionnement de l'organe de coordination de l'ITIE dont le siège est à Oslo en Norvège.

En vue de rattraper le temps perdu, le Président a demandé au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, de passer immédiatement à sa troisième présentation portant sur la candidature et les prochaines étapes en RCA. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Les quatre étapes du processus.
- L'adoption.
- La préparation.
- La divulgation.
- La dissémination.
- Les critères de validation de l'adoption (candidature).
- L'engagement.
- Les parties prenantes.

A l'issue de ces deux dernières présentations, le Président a ouvert les débats dans une séance de questions-réponses. L'ensemble des interventions des participants est ainsi résumé :

- Il est à constater avec regret que les Représentants des médias ne sont pas dans la salle pour poser des questions qui puissent instruire plus tard le public car les compatriotes s'interrogent beaucoup sur notre état de pauvreté devant une telle abondance de ressource minière.
- On peut aussi déplorer l'absence de la recherche, et l'éducation n'est pas pris en compte.
- On peut déclarer n'importe quoi et l'enregistrer avec l'ITIE, comment vérifier toutes les informations ?
- En cas de divergence dans la collecte et la réconciliation (Etat/sociétés), le Secrétariat de l'ITIE peut-il engager des poursuites ?
- Les artisans produisent beaucoup plus mais l'Etat ne se donne pas les moyens de contrôle. Quel est le programme que l'ITIE a prévu pour aider les artisans à devenir des participants efficaces car souvent ces derniers ne connaissent pas les valeurs de leurs produits ?
- Le Président de la République, Chef de l'Etat dans sa déclaration, a engagé la RCA dans l'ITIE. Mais quelles sont les motivations profondes des porteurs de développement, ne sont-elles pas d'autres conditionnalités ?
- Le taux d'accès à l'Internet est faible et le taux de littératie est également faible. Comment rendre les informations accessibles notamment en cas de la RCA ?

- Les sociétés minières paient des taxes à l'Etat et investissent quelque fois à perte. Quel est le taux des taxes payées par les 22 pays candidats à l'ITIE comparativement à celui des taxes payées par les sociétés minières en RCA ?
- Les partenaires au développement seraient là, dans le cadre de l'ITIE, uniquement pour les revenus, mais quelle disposition concrète a été prévue pour soutenir les artisans face aux étrangers qui bénéficient de la complicité des autorités locales ? Pourquoi ne pas créer rapidement cette police minière ?
- Pourquoi le Processus de Kimberley ne restitue pas les diamants saisis à Anvers. A qui profitent donc ces diamants saisis à Anvers ? Aux artisans, aux pays producteurs ?
- Le Président de la République, Chef de l'Etat a fait mention de la fraude, le Ministre d'Etat également. C'est clair, le secteur minier est gangrené par la fraude (exemple : en 2001, 449 270 carats produits, 1 500 000 carats seraient déclarés à Anvers). L'ITIE est un outil que chaque centrafricain devrait s'en approprier pour endiguer la fraude.

A toutes ces préoccupations le Consultant, appuyé par des contributions venant des Membres du Comité Ad Hoc et des autres participants, a apporté des éclaircissements dont l'essentiel est ici résumé :

- En science, l'on fait des mesures dans un cadre bien défini par des échantillonnages, des carottages... En finances publiques, c'est pareil, il y a un cadre : est ce que les gens payent tout ce qu'ils doivent à l'Etat et l'Etat perçoit-il tout ce qu'on lui paie ? A ce titre, un audit permet de vérifier les comptes et d'exiger des mises en conformité.
- Le rôle de l'ITIE n'est pas de chercher à dire qui doit être arrêté ou pas. Si tel est le cas, il va y avoir crispation.
- La seule question qui se pose est comment faire pour mesurer la production de diamants d'origine artisanale et le flux financier qui en découle ?
- L'autre question fondamentale est comment structurer la filière pour prendre réellement en compte les artisans qui le plus souvent opèrent dans l'illégalité. La structuration de la filière permettra à la production de sortir par la voie normale.
- La motivation des Bailleurs de fonds est de permettre à la RCA de mieux contrôler ses ressources. En ce qui concerne la RCA, son adhésion à l'ITIE fait partie des éléments déclencheurs pour l'initiative pour les pays pauvres très endettés alors qu'ailleurs, l'adhésion est volontaire.
- Dans le cadre du plan de travail, nous devons élaborer un programme devant permettre de rendre accessible à toutes les informations.
- Il existe effectivement des moyens scientifiques pour contrôler jusqu'à 70 % de la provenance des diamants mais il restera quand même 30 % à vérifier. Les déclarations d'Anvers ne sont pas sur une base scientifique mais reposent sur les provenances. La vraie question est de savoir ce qui pousse les opérateurs à prendre le risque de frauder.
- L'ITIE n'est pas un projet d'appui à tel ou tel secteur mais c'est un processus pour rendre la transparence sur laquelle le gouvernement s'est engagé. Ce n'est pas à un étranger de répondre aux questions de fraudes et d'évasions fiscales mais aux fils et filles du pays comme le propose le cadre de cet atelier.
- Le Processus de Kimberley entre dans l'ITIE dans la mesure où elle traite des revenus donc de la traçabilité. Il n'y a pas que Anvers mais il y a aussi Dubaï comme centre d'information sur le diamant. La fraude se situe, à un endroit où la valeur ajoutée est importante. L'ITIE pourrait mesurer la valeur ajoutée à chaque étape depuis la production jusqu'à Anvers.
- Une réponse uniquement basée sur la répression ne peut pas être efficace. Ce qu'il faut, c'est de savoir quels sont les droits de nos artisans, sont-ils bien défendus ?

Après tous ces débats, c'est à 16 h 45 que le Président a suspendu les travaux pour une pause café et la clôture de la journée.

**Journée du 02 avril 2008**

Les activités de la deuxième journée ont démarré à 8 heures 30 minutes. Le Président a donné la parole à certains participants qui n'ont pas pu intervenir sur la dernière présentation de la veille.

La parole a été donnée au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour sa quatrième présentation portant sur le rôle du comité de pilotage et du secrétariat national. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- La structure nationale de pilotage et de mise en œuvre.
- Le rôle du Champion.
- Le rôle du Comité de Pilotage.
- Le rôle du Secrétariat National.

A la fin de cette présentation, le Président a ouvert les débats dans une séance de questions-réponses. L'ensemble des interventions des participants s'articule autour des points suivants :

- Quels sont les critères de choix du Champion ?
- Le Champion sera-t-il compétent et libre pour soulever les problèmes du sous-sol centrafricain ?
- De la hiérarchie définie dans la structure qui nous est présentée, il est fait mention des corps de contrôle notamment la Cour des Comptes mais il n'y a aucune mention à l'égard des autres corps de contrôle comme l'Inspection Générale d'Etat.
- Comment la structure nationale de l'ITIE sera-t-elle financée ?

A toutes ces préoccupations, le Consultant, appuyé par des contributions venant des Membres du Comité Ad Hoc et des autres participants, a apporté des éclaircissements dont l'essentiel est ici résumé :

- Il n'y a pas proprement dit de hiérarchie de structures intervenant dans l'ITIE.
- La structure nationale de l'ITIE sera financée par les partenaires au développement avec une contrepartie gouvernementale.

La parole a été donnée au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour sa cinquième présentation portant sur la nomination du champion, le représentant du processus ITIE national. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Les critères de sélection.
- La nomination.

A la fin de la présentation, le Président a ouvert les débats. L'ensemble des interventions des participants s'articule autour du point suivant :

- La question du mandat du Champion devra être aussi abordée.

A cette préoccupation, le Consultant a répondu que le mandat du Champion est défini par l'Etat.

La parole a été donnée au Représentant de l'ARD (Associates in Rural Development), Monsieur Zéphyrin MOGBA, pour sa présentation portant sur les contributions aux principes et critères ITIE du Programme pilote sur les Droits de Propriété et le Développement du Diamant Artisanal (DPDDA) en République Centrafricaine. Cette présentation s'articule autour des points suivants :

- Qu'est-ce que le DPDDA ?
- Les principaux problèmes qui ont motivé la mise en œuvre du DPDDA.
- Les progrès du DPDDA.
- La prochaine phase du DPDDA.

Cette présentation a été suivie d'un débat riche en enseignements. L'ensemble des interventions des participants s'articule autour des points suivants :

- Pourquoi ce projet ne couvre-t-il pas tout le territoire ?
- Pourquoi ce projet ne s'intéresse-t-il qu'au diamant ?

Au cours des échanges, il a été révélé, en ce qui concerne la zone de Carnot, qu'une taxe de 5 % est prélevée sur la valeur des diamants d'origine artisanale produits par les artisans.

A ces préoccupations, le Représentant de l'ARD a répondu que le DPDDA est un projet qui ne peut couvrir tout le territoire et est dans les zones retenues en raison du caractère cosmopolite de leurs populations. Il s'intéresse au diamant parce qu'il est la ressource attractive pour ces différentes populations.

Sur la question de la taxe de 5 % prélevée par les autorités locales de Carnot sur les diamants artisanaux, les experts du ministère des mines ont fortement dénoncé cela et ont fait savoir que cette initiative est dangereuse pour pays et favorise l'anarchie. Une recommandation forte devrait l'interdire.

C'est à 13 h 15 mn que le Président a suspendu la séance pour une pause déjeuner.

A la reprise des travaux à 14 h 00, le Président a donné la parole au Consultant pour la présentation des thèmes de discussions et de la formation des groupes de discussions.

Les thèmes des discussions se présentent comme suit :

- Quelles sont à votre avis les raisons qui poussent à l'exploitation informelle et à la sortie illégale des diamants du territoire?
- La production de diamants artisanale peut-elle être assurée?
- Le potentiel minier (470 indices miniers) de la RCA est-il mis en valeur aujourd'hui? Pourquoi?
- Quels sont les critères pour nommer un Champion compte tenu des principes de l'ITIE et de son rôle?
- Quels sont les obstacles potentiels à la participation effective de chaque partie (Société Civile-Communautés, ONG, Privés, Unions et Syndicats) et à la collecte des données du secteur privé et du secteur public?

Pour chaque thème, il a été mis en place deux groupes de discussions afin de permettre une comparaison des résultats. Deux heures de temps ont été données aux participants pour réfléchir sur les thèmes.

A la reprise des travaux en plénière à 15 h 45 mn, la séance a été consacrée aux présentations des résultats des travaux de chaque groupe par les rapporteurs. Chaque présentation était suivie d'un débat. L'ensemble des réflexions de chaque groupe sur chaque thème est rassemblé dans les différents tableaux qui suivent.

Thème 1 : Quelles sont à votre avis les raisons qui poussent à l'exploitation informelle et à la sortie illégale des diamants du territoire ?			
Groupe 1		Groupe 2	
N°		N°	
1	Pauvreté et ignorance des textes régissant le domaine minier.	1	Méconnaissance des pouvoirs de l'Etat par les exploitants
2	Insuffisance des moyens de contrôle adéquat.	2	Héritage de la terre.
3	Manque de sensibilisation et de formation des artisans miniers.	3	Pauvreté.
4	Prédominance des étrangers dans les activités minières avec la complicité des autorités nationales.	4	Ouverture des frontières.
5	Porosité des frontières terrestres (Cameroun, Congo-Brazza, Tchad).	5	Absence de collaboration avec l'administration interne.
6	Taxe à l'exportation élevée (12 %) par rapport aux pays frontaliers.		
7	Insuffisance de contrôle à l'aéroport Bangui-M'Poko des exportateurs légaux.		
8	Non application du décret de 1995 instituant la prime d'incitation des indicateurs.		
9	Insécurité sévissant dans les zones d'exploitation minière (rebelles et bandits de grands chemins).		
10	Absence de mandat de perquisition permanent aux Brigades minières dans les hôtels, motels, auberges, etc.		

Thème 2 : La production de diamants artisanale peut-elle être mesurée ?			
Groupe 3		Groupe 4	
N°		N°	
1	En identifiant les artisans miniers.	1	Renforcement des contrôles au niveau des frontières, c'est-à-dire les circuits de sorties terrestres et aériens.
2	Appui à l'organisation des artisans miniers en coopératives (exigence de la carte d'exploitant).	2	Réorganisation de la filière à travers la sensibilisation des différents acteurs de la production et de la commercialisation.
3	Associer les autorités locales aux suivis périodiques de la production (maires, chef du village, ...)	3	Vulgarisation des textes qui encadrent et la production du diamant ainsi que la formation des acteurs à l'application desdits textes.

4	Mise en place effective d'une police minière dotée de moyens conséquents de travail.	4	
5	Suivi périodique de cahiers de production par les responsables des services des mines de la localité.	5	
6	Création des directions régionales dans les nouvelles préfectures minières.		

**Thème 3 : Le potentiel minier (470 indices miniers) de la RCA est-il mis en valeur aujourd'hui? Pourquoi ?**

Groupe 5		Groupe 6	
N°		N°	
1	Insuffisance de la prospection et la recherche minières au niveau national permettant de disposer des données fiables à soumettre aux investisseurs et inciter les investissements.	1	Absence d'une technologie appropriée.
2	Pas d'investissement national dans le secteur minier.	2	Absence de financement pour les grandes exploitations
3	Insuffisance de moyens financiers, humains et techniques dont dispose le ministère des mines.	3	Absence des études de faisabilité favorables
4	Renforcement du cadre juridique et institutionnel (le code minier ne parle principalement que du diamant et de l'or) et la présence des services miniers sur le territoire est insuffisante.	4	Méconnaissance des débouchés pour ces indices à l'avenir.
5	Manque d'infrastructure de base (routes et principalement l'électricité).	5	Influence des puissances étrangères sur la valorisation de ce potentiel.
6	Enclavement du pays par son éloignement à la mer.	6	Insécurité grandissante dans l'arrière pays.
7	Manque d'intérêt des investisseurs étrangers au secteur minier centrafricain.	7	Absence des infrastructures routières.
8	Application de certains accords internationaux qui sont désormais caduques et qu'il faille actualiser.	8	L'absence d'une politique adéquate pour la mise en valeur de ces indices.

**Thème 4 : Quels sont les critères pour nommer un Champion compte tenu des principes de l'ITIE et de son rôle ?**

Groupe 7		Groupe 8	
N°		N°	
1	C'est un représentant du comité national de pilotage, qui fait l'unanimité et qui va servir d'interface entre le gouvernement, les partenaires au développement et la société civile.	1	Le champion doit avoir une probité intellectuelle.

2	Il doit être nommé par Décret pris en Conseil des Ministres.	2	Il doit avoir des qualifications requises et des compétences de haut niveau.
3.	Il doit être choisi en fonction de sa culture.	3	Il doit être bilingue.
3.1	Il a les aptitudes d'appréhender les problèmes et de les résoudre ;	4	Il doit jouir d'une bonne moralité et de nationalité centrafricaine.
3.2	Il doit être posé et capable de gérer les conflits à différents niveaux ;	5	Il doit appartenir à la société civile..
3.3	Il doit être choisi aussi en fonction de son intégrité et de sa probité morale ;	6	Il doit avoir les qualités de gérer les conflits.
3.4	Il n'appartient ni à une classe politique, ni à l'administration, ni à une confession religieuse ni à la société civile mais, quelqu'un de neutre, non influençable ;	7	Il doit avoir une expérience professionnelle de 10 ans aux différents postes de responsabilité.
3.5		8	Il doit être élu pour 4 ans renouvelables une fois et être âgé d'au moins 35 ans.

**Thème 5 : Quels sont les obstacles potentiels à la participation effective de chaque partie (Société Civile- Communautés, ONG, Privés, Unions et Syndicats) et à la collecte des données du secteur privé et du secteur public ?**

Groupe 9		Groupe 10	
N°		N°	
1	Non vulgarisation du code minier.	1	Non respect de la réglementation en vigueur.
2	Main d'œuvre excessive composée de mineurs entraînant un taux d'alphabétisme très bas.	2	Absence de sensibilisation des acteurs privés.
3	Insécurité grandissante dans les zones minières due aux coupeurs de routes (Zaraguinas).	3	Incivisme fiscal.
4	Non application des textes en vigueur.	4	La non perception des objectifs de l'ITIE par le secteur privé.
5	Pratique mystique traditionnelle sur les chantiers.	5	Manque d'intérêt du secteur privé au processus ITIE.
6	Lenteur dans le traitement des dossiers relatifs aux coopératives minières.	6	Mauvaise tenue de la comptabilité par le secteur privé.
7	Impacts environnementaux freinant la promotion de l'exploitation minière.	7	Fausse déclaration des valeurs à l'exploitation. La non représentativité du secteur privé au sein de la structure nationale de l'ITIE en RCA.
8	Contrats liants les acteurs sont souvent verbaux, les questions de santé, de vieillesse et de la famine ne sont pas prises en compte et les autorités sont silencieuses.	8	Volonté de cacher les informations de la part des deux parties.
9	Perméabilité de nos frontières.		
10	Absence d'infrastructure routière.		

Tous ces débats sur les travaux de groupe ont permis de dégager des recommandations.

La parole a été donnée au Consultant, **Monsieur Jérôme DENDURA**, pour la présentation de ses deux derniers exposés.

Le premier portant sur le programme de travail, a permis au Consultant de préciser aux participants le contenu du travail de la structure nationale de ITIE.

Le second exposé portant sur les groupes de travail et les prochains rendez-vous avait pour but de préciser aux participants, ce que le Comité Ad Hoc aura à faire d'ici au prochain atelier de validation à travers deux groupes qui seront mis en place.

### Journée du 03 avril 2008

A la reprise des travaux à 08 h 30 mn, le Président a donné la parole au Rapporteur Général pour la lecture des recommandations ci-après formulées :

Les participants au premier atelier de lancement du Processus de l'ITIE recommandent :

1. L'appui des Partenaires au développement à la mise en œuvre du Processus de l'ITIE.
2. L'appui des Partenaires au développement à la mise en place du financement de la création d'une police minière et de la modernisation de la gestion des bases de données géologiques et minières.
3. L'interdiction faite aux autorités communales de créer des taxes sur les produits miniers.
4. La moralisation des Agents de la Brigade minière et des autorités communales au strict respect des textes régissant leurs domaines de compétence.
5. La nomination du Champion conformément aux critères adoptés par l'Atelier.
6. L'appui particulier du Président de la République, Chef de l'Etat au Processus de l'ITIE.

Après l'adoption de ces recommandations par les participants, les travaux de l'atelier ont pris fin avec la lecture du Rapport Général par Monsieur **Michel BINDO**, la lecture des recommandation et des motions, le discours de clôture de SEM le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, le Lt. Col. **Sylvain NDOUTINGAI** et SEM le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Représentant personnel du Président de La République, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**.

Un cocktail officiel a été servi à l'ensemble des invités pour marquer la fin de la cérémonie de clôture.

Fait à Bangui, le 03 avril 2008

Le Rapporteur Général